



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/250
21 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session

ORGANISATION DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET
REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Premier rapport du Bureau

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. ORGANISATION DE LA SESSION	3 - 25	2
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	26 - 31	10
IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR	32 - 40	25

I. INTRODUCTION

1. A sa 1re séance, le 21 septembre 1988, le Bureau a examiné un mémoire du Secrétaire général intitulé "Organisation de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour" (A/BUR/43/1 et Corr.1 et Add.1). Le résumé des débats figurera dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/BUR/43/SR.1).

2. Comme le Secrétaire général l'a suggéré au paragraphe 3 de son mémoire (A/BUR/43/1), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions figurant dans les annexes V, VI et VII de son règlement intérieur.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Bureau

3. Le Bureau a pris note des décisions de l'Assemblée générale intéressant ses travaux, que le Secrétaire général avait portées à son attention au paragraphe 4 de son mémoire (ibid.).

B. Rationalisation des travaux

4. Comme le Secrétaire général l'a suggéré (ibid., par. 6) en se référant à la résolution 41/213 du 19 décembre 1986, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les recommandations 2, 3 et 7 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/, qui se lisent comme suit :

a) Les dispositions pertinentes de la recommandation 2 sont les suivantes :

"Le nombre des conférences et réunions peut être sensiblement réduit et leur durée abrégée sans conséquences adverses pour les travaux de fond de l'Organisation. A cet effet :

...

b) L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient prier leurs organes subsidiaires de réexaminer d'urgence leurs programmes de travail et leur calendrier des réunions afin de réduire sensiblement le nombre, la fréquence et la durée de celles-ci. A cet égard, la tendance à tenir des conférences et réunions sur une base biennale, en particulier dans les domaines économique et social, devrait être vigoureusement encouragée;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49), par. 21.

/...

c) Comme d'importantes différences continuent à exister entre les prévisions relatives aux services de conférence et l'utilisation effective de ces services par de nombreux organes des Nations Unies, ceux-ci devraient être priés de soumettre une évaluation plus réaliste de leurs besoins. Le Comité des conférences devrait veiller, en coopération avec les organes intéressés, à réduire au minimum le gaspillage des ressources affectées aux services de conférence en révisant en baisse les projections relatives à la longueur et, le cas échéant, à la fréquence des réunions d'organes qui ont systématiquement utilisé moins de ressources que prévu;"

b) Les dispositions pertinentes de la recommandation 3 sont conçues comme suit :

"Les procédures et méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, en particulier les grandes commissions, devraient être rationalisées et rendues par là même plus efficaces. De nombreuses recommandations ont été présentées dans ce sens. A cet égard, il convient de souligner les points ci-après :

a) Vu le coût élevé des réunions des principaux organes de l'ONU, il est indispensable d'utiliser intégralement les services disponibles. La responsabilité d'y veiller incombe aux présidents de ces organes ainsi qu'aux représentants des Etats Membres;

b) Il faudrait rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale en groupant ou fusionnant autant que possible des questions apparentées et en fixant un intervalle de deux ans ou plus pour l'examen de certaines questions;

c) Il faudrait étudier la possibilité de tenir consécutivement les séances de la Quatrième Commission et celles de la Commission politique spéciale;

d) Il faudrait réexaminer la répartition des questions de l'ordre du jour entre les grandes commissions de l'Assemblée générale et entre ces commissions et l'Assemblée plénière, de manière à utiliser au mieux les compétences techniques des grandes commissions ainsi que le temps et les ressources disponibles;

e) En règle générale, l'Assemblée générale ne devrait pas créer de nouveaux organes subsidiaires sans supprimer des organes existants;"

c) La recommandation 7 est la suivante :

"Etant donné que le coût de la traduction, de la reproduction et de la distribution, comme documents officiels, des communications des Etats Membres est estimé à 2 millions de dollars par exercice biennal, il faudrait que les Etats Membres s'efforcent ensemble de restreindre substantiellement le recours à cette pratique. Il faudrait respecter strictement les dispositions de la décision 34/401 de l'Assemblée générale."

/...

En outre, à propos de la recommandation 3 c) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau (voir par. b) ci-dessus), le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'éviter, comme lors des sessions précédentes, de tenir simultanément des séances de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission, dans la mesure du possible et avec la souplesse voulue durant la quarante-troisième session.

5. Le Bureau a pris note des informations portées à son attention par le Secrétaire général dans son mémoire (ibid., par. 7 et 8) concernant les recommandations du Conseil économique et social contenues dans sa décision 1988/182 du 29 juillet 1988 relative à l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, qu'une commission spéciale du Conseil économique et social est chargée d'entreprendre, ainsi que les mesures que le Secrétaire général a déjà prises en vue d'atteindre l'objectif de renouveau et de réforme.

C. Date de clôture de la session

6. Sur la proposition du Secrétaire général (ibid., par. 9), notant que la date normale de clôture serait le mardi 20 décembre, le Bureau recommande que, compte tenu des problèmes financiers qui continuent de se poser à l'Organisation et du processus de renouveau et de réforme qui est en cours, et étant donné que les groupes régionaux ont donné leur assentiment avant l'ouverture de la quarante-troisième session, l'Assemblée n'arrête pas de date de clôture pour le moment et s'efforce de réduire la durée de la quarante-troisième session dans toute la mesure du possible.

D. Horaire des séances

7. Sur la suggestion du Secrétaire général (ibid., par. 10), le Bureau recommande à l'Assemblée que, dans un souci d'économie, les séances du matin commencent à 10 heures précises pour toutes les séances - celles de l'Assemblée plénière et des grandes commissions - pendant la quarante-troisième session.

8. Sur la suggestion du Secrétaire général également (ibid., par. 11), le Bureau recommande, afin d'éviter dans un souci d'économie que les séances ne commencent avec du retard, que l'Assemblée générale lève, comme elle l'avait décidé à la 3e séance plénière de sa quarante-deuxième session, le 18 septembre 1987, l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il est entendu qu'une telle recommandation ne modifierait en rien les dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du règlement intérieur concernant l'ouverture des séances (voir A/42/PV.3).

9. A cet égard, le Bureau recommande aussi à l'Assemblée générale que l'on rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité en vue d'assurer une organisation des travaux qui soit véritablement efficace et de permettre à l'Organisation de faire des économies.

/...

E. Débat général

10. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/43/1, par. 13 et 14), le Bureau recommande :

a) Que le débat général commence le lundi 26 septembre et s'achève le vendredi 14 octobre 1988;

b) Que la liste des orateurs désirant participer au débat général soit close le mercredi 28 septembre à 18 heures.

11. Sur la proposition du Secrétaire général (*ibid.*, par. 15), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la décision qu'elle a prise à la 3e séance plénière de sa quarante-deuxième session, pour interdire la pratique consistant à présenter des félicitations dans la salle de l'Assemblée générale et recommande que cette disposition soit appliquée aussi lors de la quarante-troisième session.

F. Explications de vote, droit de réponse et durée des interventions

12. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (*ibid.*, par. 16), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 6, 7 et 8 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellés :

"6. Les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes.

7. Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

8. Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée."

13. En outre, à propos de la durée des déclarations, dans un souci de rationalisation et d'économie, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale, comme il l'a fait à la quarante deuxième session, sur les articles 72 et 114 du règlement intérieur et sur le paragraphe 22 de l'annexe VI à ce règlement, pour qu'une décision soit prise à ce sujet par l'Assemblée en séance plénière et par les grandes commissions.

G. Compte rendu des séances

14. Comme lors des sessions précédentes (*ibid.*, par. 18), des comptes rendus sténographiques seront établis pendant la quarante-troisième session pour les séances plénières de l'Assemblée et les séances de la Première Commission, et des comptes rendus analytiques pour les séances du Bureau, de la Commission de vérification des pouvoirs et des autres grandes commissions de l'Assemblée. Conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des

/...

procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale [A/520/Rev.15, annexe V, par. 108 b)], le Bureau recommande à l'Assemblée de laisser à la Commission politique spéciale, pendant la quarante-troisième session, la faculté, qui lui est donnée traditionnellement, de faire établir, à sa demande expresse, des transcriptions des débats de certaines de ses séances ou de parties desdites séances. Ces transcriptions, qui ne feraient pas partie des documents officiels de la Commission, seraient établies lorsque les services voulus seraient disponibles. En outre, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée sur les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 38/32 E, en date du 25 novembre 1983, qui sont ainsi conçus :

"8. Décide qu'il sera mis fin, dans le cas de tous ses organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, à la pratique consistant à reproduire dans des documents distincts le texte intégral de déclarations;

9. Décide en outre que l'organe concerné ne pourra déroger à cette règle que si les déclarations doivent servir de base de discussion et si, après avoir entendu un exposé des incidences financières pertinentes, l'organe décide que le texte intégral d'une ou de plusieurs déclarations peut figurer dans le compte rendu analytique ou être reproduit dans un document distinct, ou encore être joint en annexe à des documents autorisés;"

A ce propos, le Bureau recommande aussi à l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission soit maintenue pour la quarante-troisième session.

H. Election des présidents des grandes commissions

15. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 20), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 18 et 19 de sa décision 34/401, ainsi libellés :

"18. Avant la fin d'une session de l'Assemblée générale, les groupes régionaux doivent convenir de la répartition entre eux des postes de président pour la session suivante.

19. Les candidats aux postes de président des grandes commissions doivent être désignés dès que possible."

I. Déclarations de clôture

16. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 21), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 17 de sa décision 34/401, ainsi libellé :

"17. Pour gagner du temps en fin de session, l'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent abandonner la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents."

/...

J. Questions se rapportant au budget-programme

17. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (*ibid.*, par. 22 et 23), qui s'est référé à l'article 153 du règlement intérieur, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 12 et 13 de sa décision 34/401, ainsi libellés :

"12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail.

13. En outre :

a) Une date limite obligatoire - le 1er décembre au plus tard - doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour un point donné;

c) Des délais fermes doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant."

Si l'Assemblée décide d'écourter la quarante-troisième session, la date limite obligatoire susmentionnée devra être modifiée en conséquence. En outre, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, qui se lit comme suit :

"6. Décide que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée."

18. Comme l'a également suggéré le Secrétaire général (*ibid.*, par. 22), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 4.9 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (résolution 37/234, annexe); cet article est ainsi conçu :

/...

"Article 4.9. Aucun conseil, commission ou autre organe compétent ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte."

K. Documentation

19. Comme l'a proposé le Secrétaire général (A/BUR/43/1, par. 24), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 28 de sa décision 34/401, ainsi libellé :

"28. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément."

20. En outre, le Bureau a pris note de la proposition du Secrétaire général tendant à ce qu'il examine en détail la question du contrôle et de la limitation de la documentation (ibid., par. 25).

L. Résolutions

21. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 26), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 32 de sa décision 34/401, ainsi libellé :

"32. Chaque fois que cela sera possible, les résolutions demandant qu'une question soit examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et l'examen de la question doit se dérouler dans le cadre du point au titre duquel la résolution a été adoptée."

22. En outre, comme le Secrétaire général l'a suggéré (ibid., par. 27 et 28), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'alinéa f) de la recommandation 3 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui est ainsi conçu :

"f) Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait y prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question."

Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée sur les recommandations faites à ce propos par les présidents de l'Assemblée générale (A/40/377, appendice).

/...

M. Conférences spéciales

23. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/43/1, par. 29), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 6 du Comité des conférences 2/, adoptée par l'Assemblée au paragraphe b) de sa décision 34/405, qui se lit comme suit :

"b) Le Comité, eu égard aux difficultés que rencontre le Secrétariat, d'une part, pour préparer convenablement les réunions, notamment pour distribuer la documentation en temps voulu, et les Etats Membres, d'autre part, pour participer pleinement aux réunions, recommande à l'Assemblée générale de donner pour instructions aux grandes commissions de revoir le nombre de conférences spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale."

Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 2 d) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"L'Assemblée générale a adopté, avant 1978, plusieurs résolutions demandant qu'il ne soit prévu chaque année qu'une seule grande conférence. La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une même année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une à la fois devrait être rigoureusement observée."

24. De plus, sur la suggestion du Secrétaire général (*ibid.*, par. 30), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions pertinentes de la recommandation 4 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, et selon lequel les organes de l'ONU se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un Etat Membre, d'accueillir une conférence ou une organisation hors siège, les coûts supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait améliorer la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis."

N. Réunions d'organes subsidiaires

25. Eu égard aux recommandations présentées par le Comité des conférences (A/43/600), le Bureau recommande à l'Assemblée générale que les organes subsidiaires suivants de l'Assemblée soient autorisés à se réunir pendant la quarante-troisième session :

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 32 (A/34/32), par. 79.

/...

- a) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;
- b) Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;
- c) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;
- d) Comité des relations avec le pays hôte;
- e) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- f) Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- g) Comité spécial contre l'apartheid;
- h) Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- i) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- j) Conseil mondial de l'alimentation.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour de la quarante-troisième session présenté par le Secrétaire général dans son mémoire (A/BUR/43/1 et Corr.1 et Add.1, par. 34). Toutes les questions inscrites au projet d'ordre du jour figuraient dans les documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session (A/43/150);
- b) Liste supplémentaire de questions (A/43/200);
- c) Questions additionnelles (A/43/241-A/43/243).

27. Le Bureau a pris note des suggestions du Secrétaire général (ibid., par. 33) concernant :

- a) La possibilité de regrouper des questions connexes sous un énoncé unique;
- b) La possibilité d'échelonner l'examen d'un nombre plus important de questions sur deux années ou plus.

28. En ce qui concerne le point 113 du projet d'ordre du jour (Question du Timor oriental), le Bureau recommande que l'examen de cette question soit renvoyé à la quarante-quatrième session et que la question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de cette session.

/...

29. Le point 147 du projet d'ordre du jour (Quarantième anniversaire de l'établissement du Gouvernement de la République de Corée) et le point 150 (Situation dans la péninsule de Corée et application de la résolution relative à la question de Corée, adoptée par l'Assemblée générale à sa trentième session) ayant été retirés par les délégations qui les avaient présentés, le Bureau a décidé de les remplacer par le point suivant : "Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée".

30. Quant au point 149 du projet d'ordre du jour (Déclaration proclamant que le climat fait partie du patrimoine commun de l'humanité), le Bureau a décidé de le réviser comme suit : "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité".

31. Compte tenu des paragraphes 26 à 30 ci-dessus, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter l'ordre du jour suivant 3/ :

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République démocratique allemande (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).

3/ Abréviations utilisées dans le présent document :

- (P.) : question inscrite à l'ordre du jour provisoire (A/43/150);
(S.) : question figurant sur la liste supplémentaire (A/43/200);
(A.) : questions additionnelles (A/43/241-A/43/243).

/...

10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social (P.12).
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14).
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
 - a) Election de membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - c) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - d) Election de dix-sept membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - e) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;

/...

- g) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
 - j) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie;
 - k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- 18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18).
 - 19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
 - 20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (P.20).
 - 21. Droit des peuples à la paix (P.21).
 - 22. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.22).
 - 23. La situation au Kampuchea (P.23).
 - 24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.24).
 - 25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.25).
 - 26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.26).
 - 27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (P.27).
 - 28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.28).
 - 29. Question de Namibie (P.29).
 - 30. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.30).
 - 31. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.31).
 - 32. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.32).

/...

33. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (P.33).
34. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.34).
35. Droit de la mer (P.35).
36. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.36).
37. Question de Palestine (P.37).
38. Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (P.38).
39. Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (P.39).
40. La situation au Moyen-Orient (P.40).
41. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.41).
42. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (P.42).
43. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.43).
44. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.44).
45. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.45).
46. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.46).
47. Question de Chypre (P.47).
48. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq (P.48).
49. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.49).

/...

50. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.50).
51. Application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (P.51).
52. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (P.52).
53. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.53).
54. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.54).
55. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.55).
56. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.56).
57. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.57).
58. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.58).
59. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.59).
60. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.60).
61. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.61).
62. Réduction des budgets militaires (P.62).
63. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.63).
64. Désarmement général et complet (P.64) :
 - a) Contribution des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement;
 - b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'arme radiologiques;
 - c) Notification des essais nucléaires;

/...

- d) Désarmement classique;
 - e) Désarmement nucléaire;
 - f) Informations objectives sur les questions militaires;
 - g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
 - h) Armements navals et désarmement;
 - i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - j) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement;
 - k) Déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique.
65. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.65) :
- a) Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Gel des armements nucléaires;
 - c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie;
 - e) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - f) Application de la résolution 42/39 H de l'Assemblée générale relative au gel des armements nucléaires;
 - g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine.
66. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quinzième session extraordinaire (P.66).

/...

67. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.67) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement;
 - g) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire;
 - h) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde;
 - i) Examen de l'application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire;
 - j) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire;
 - k) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : rapport de la Conférence du désarmement;
 - l) Prévention d'une guerre nucléaire;
 - m) Semaine du désarmement;
 - n) Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire.
68. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.68).
69. Armement nucléaire d'Israël (P.69).
70. Question de l'Antarctique (P.70).
71. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.71).

/...

72. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.72) :
 - a) Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale;
 - b) Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
73. Système général de paix et de sécurité internationales (P.73).
74. Effets des rayonnements ionisants (P.74).
75. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.75).
76. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.76).
77. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (P.77).
78. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.78).
79. Questions relatives à l'information (P.79).
80. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.80).
81. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.81).
82. Développement et coopération économique internationale (P.82) :
 - a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Commerce et développement;
 - c) Problèmes alimentaires;
 - d) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
 - e) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;
 - f) Tendances à long terme du développement économique et social;
 - g) Stratégie à long terme en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel.

/...

83. Crise de la dette extérieure et développement (P.83).
84. Activités opérationnelles pour le développement (P.84) :
 - a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - e) Programme alimentaire mondial.
85. Formation et recherche (P.85) :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.
86. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.86) :
 - a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique.
87. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (P.87).
88. Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (P.88).
89. Question du vieillissement (P.89).
90. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (P.90).
91. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (P.91).
92. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (P.92).
93. Prévention du crime et justice pénale (P.93).
94. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (P.94).

/...

95. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (P.95) :
- a) Application de la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales;
 - b) Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
 - c) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
96. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.96).
97. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (P.97).
98. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (P.98).
99. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant (P.99).
100. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (P.100).
101. Obligation de présenter des rapports qui incombe aux Etats parties aux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme (P.101).
102. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (P.102) :
- a) Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe;
 - b) Deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique;
 - c) Assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Amérique centrale.
103. Campagne internationale contre le trafic des drogues (P.103) :
- a) Projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
 - b) Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues;
 - c) Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

/...

104. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (P.104) :
- a) Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres;
 - b) Influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Droit au développement;
 - d) Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme.
105. Nouvel ordre humanitaire international (P.105).
106. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (P.106).
107. La famille dans le processus de développement (P.107).
108. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.108).
109. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.109).
110. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.110).
111. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.111).
112. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.112).
113. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.114) :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement.

/...

- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- h) Fonds des Nations Unies pour la population;
- i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

114. Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 (P.115).

115. Planification des programmes (P.116).

116. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.117).

117. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.118) :

- a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire;
- b) Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies.

118. Corps commun d'inspection (P.119).

119. Plan des conférences (P.120).

120. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.121).

121. Questions relatives au personnel (P.122) :

- a) Composition du Secrétariat;
- b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
- c) Autres questions relatives au personnel.

/...

122. Régime commun des Nations Unies (P.123).
123. Régime des pensions des Nations Unies (P.124).
124. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.125) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
125. Examen du projet d'articles sur les clauses de la nation la plus favorisée (P.126).
126. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (P.127).
127. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés : rapport du Secrétaire général (P.128).
128. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.129).
129. Règlement pacifique des différends entre Etats (P.130).
130. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (P.131).
131. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt et unième session (P.132).
132. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires : rapport du Secrétaire général (P.133).
133. Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (P.134).
134. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarantième session (P.135).
135. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.136).
136. Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats (P.137).
137. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.138).

/...

138. Projet d'ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (P.139).
139. La vérification sous tous ses aspects (P.140).
140. Science et paix (P.141).
141. Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité (S.1).
142. Statut d'observateur pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine auprès de l'Assemblée générale (S.2).
143. Responsabilité des Etats pour la défense de l'environnement et la prévention de la pollution de celui-ci comme suite à l'accumulation de résidus toxiques et radioactifs, et raffermissement de la coopération internationale aux fins de la solution de ce problème (S.3).
144. Responsabilité des Etats de ne pas permettre sur leur territoire, et de ne pas instiguer ou appuyer sur le territoire d'autres Etats, des manifestations chauvines, racistes et autres de nature à conduire à la discorde entre les peuples et l'engagement des gouvernements et des médias dans le combat de telles manifestations et pour l'éducation des peuples et de la jeunesse dans l'esprit de la coopération pacifique et de l'entente internationale; et évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (S.4).
145. Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles (S.5).
146. Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée 4/.
147. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (S.7).
148. Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité (A.1) 5/.
149. Aide d'urgence à la Jamaïque (A.3).

4/ Voir par. 28.

5/ Voir par. 29.

IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

32. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/43/1 et Corr.1 et Add.1, par. 35), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 4 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellé :

"4. Les questions de fond doivent, en règle générale, être examinées d'abord par une grande commission et, par conséquent, les questions réservées auparavant aux séances plénières doivent désormais être renvoyées à une grande commission, à moins que les circonstances n'exigent qu'elles continuent à être examinées en séance plénière."

33. Tenant compte des recommandations contenues dans la section III ci-dessus concernant l'inscription des questions à l'ordre du jour, le Bureau a approuvé la répartition des points indiquée au paragraphe 49 du mémoire du Secrétaire général (A/BUR/43/1 et Corr.1 et Add.1), avec les modifications suivantes :

a) Séances plénières

i) Point 12 (Rapport du Conseil économique et social)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale, sur la suggestion du Secrétaire général, de consacrer la séance plénière du matin du jeudi 27 octobre à la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation mondiale de la santé.

ii) Point 18 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux)

Le Bureau a décidé, sur la proposition du Secrétaire général (*ibid.*, par. 38), de recommander à l'Assemblée générale le renvoi à la Quatrième Commission des chapitres du rapport du Comité spécial (A/43/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon que l'Assemblée puisse examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

iii) Point 29 (Question de Namibie)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que l'audition des organisations intéressées aurait lieu à la Quatrième Commission.

iv) Point 34 [Question des îles Falkland (Malvinas)]

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Quatrième Commission lors de l'examen du point en séance plénière.

/...

v) Point 36 (Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération nationale reconnus par elle seraient autorisés à participer à l'examen de ce point en séance plénière et que les organisations et personnes portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisés à se faire entendre par la Commission politique spéciale.

vi) Point 38 (Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale, sur la suggestion du Secrétaire général (ibid., par. 42) de consacrer la séance plénière du matin du jeudi 8 décembre à la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

vii) Point 47 (Question de Chypre)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de remettre à une date ultérieure appropriée la décision sur l'attribution de cette question.

viii) Point 142 (Statut d'observateur pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine auprès de l'Assemblée générale)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement ce point en séance plénière.

ix) Point 146 (Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement cette question en séance plénière et d'autoriser les observateurs de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à participer à l'examen de la question.

x) Point 149 (Aide d'urgence à la Jamaïque)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement la question en séance plénière.

/...

b) Première Commission

i) Point 64 (Désarmement général et complet)

Le Bureau a décidé, sur la proposition du Secrétaire général (A/BUR/43/1, par. 46), de recommander que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/43/488), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, soient portés à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinera le point 64.

Le Bureau, par 11 voix contre 4, avec 5 abstentions, a rejeté une proposition tendant à attribuer l'examen de l'alinéa d) (Déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique) à la Deuxième Commission et a décidé de recommander que l'examen de cet alinéa soit confié à la Première Commission.

ii) Point 141 (Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question à la Première Commission.

iii) Point 145 (Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question à la Première Commission.

c) Commission politique spéciale

Point 140 (Science et paix)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question à la Commission politique spéciale.

d) Deuxième Commission

i) Point 143 (Responsabilité des Etats pour la défense de l'environnement et la prévention de la pollution de celui-ci comme suite à l'accumulation de résidus toxiques et radioactifs, et raffermissement de la coopération internationale aux fins de la solution de ce problème)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question à la Deuxième Commission.

/...

ii) Point 148 (Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question à la Deuxième Commission, étant entendu que la question serait d'abord présentée à une séance plénière avant d'être examinée par la Deuxième Commission.

e) Troisième Commission

i) Point 95 c) (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme soit renvoyé à la Deuxième Commission pour qu'elle l'examine au titre du point 84.

ii) Point 144 (Responsabilité des Etats de ne pas permettre sur leur territoire, et de ne pas instiguer ou appuyer sur le territoire d'autres Etats, des manifestations chauvines, racistes et autres de nature à conduire à la discorde entre les peuples et l'engagement des gouvernements et des médias dans le combat de telles manifestations et pour l'éducation des peuples et de la jeunesse dans l'esprit de la coopération pacifique et de l'entente internationale; et évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question à la Troisième Commission.

f) Cinquième Commission

i) Point 49 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'attribuer l'examen de cette question à la Cinquième Commission, étant entendu que le rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social serait examiné directement en séance plénière. Une telle décision ne préjugerait en aucune façon les dispositions à prendre pour l'examen de la question à l'avenir.

/...

ii) Point 50 (Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen de cette question à la Cinquième Commission, étant entendu qu'une telle décision ne devrait nullement préjuger la façon dont elle serait examinée à l'avenir.

iii) Point 118 (Corps commun d'inspection)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen de cette question à la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection traitant de questions envoyées à d'autres grandes commissions seraient également soumis à ces commissions.

34. Compte tenu des paragraphes 32 et 33 ci-dessus, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter la répartition suivante des questions inscrites à l'ordre du jour 6 :

6/ Pour les abréviations utilisées dans la répartition des questions, voir note 3/.

/...

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République démocratique allemande (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social [chapitres I, II, III (sections A et B a)), VI (section C) et VII] (P.12) 1/.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).

1/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

- | | |
|---|---|
| a) Chapitre I | Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre II | Deuxième et Troisième Commissions |
| c) Chapitre VI (section C) et VII | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |

Voir par. 33 a) i).

/...

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14) 8/.
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
 - a) Election de membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - c) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - d) Election de dix-sept membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - e) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 9/ :
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
 - j) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie;
 - k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 10/.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).

8/ Voir par. 33 b) i).

9/ Pour les alinéas a) à g), voir "Cinquième Commission", point 15.

10/ Voir par. 33 a) ii).

/...

20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (P.20).
21. Droit des peuples à la paix (P.21).
22. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.22).
23. La situation au Kampuchea (P.23).
24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.25).
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (P.27).
28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.28).
29. Question de Namibie (P.29) 11/.
30. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.30).
31. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.31).
32. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.32).
33. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (P.33).
34. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.34) 12/.
35. Droit de la mer (P.35).
36. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.36) 13/.

11/ Voir par. 33 a) iii).

12/ Voir par. 33 a) iv).

13/ Voir par. 33 a) v).

37. Question de Palestine (P.37).
38. Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (P.38) 14/.
39. Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (P.39).
40. La situation au Moyen-Orient (P.40).
41. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.41).
42. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (P.42).
43. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.43).
44. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.44).
45. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.45).
46. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.46).
47. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq (P.48).
48. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.49) 15/.
49. Statut d'observateur pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine auprès de l'Assemblée générale (S.2) 16/.

14/ Voir par. 33 a) vi).

15/ Voir par. 33 f) i).

16/ voir par. 33 a) viii).

/...

50. Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée 17/.
51. Aide d'urgence à la Jamaïque (A.3) 18/.
52. Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité (A.1) 19/.

17/ Voir par. 33 a) ix).

18/ Voir par. 33 a) x).

19/ Voir par. 33 d) ii).

Première Commission

1. Application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (P.51).
2. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (P.52).
3. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.53).
4. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.54).
5. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.55).
6. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.56).
7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.57).
8. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.58).
9. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.59).
10. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.60).
11. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.61).
12. Réduction des budgets militaires (P.62).
13. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.63).
14. Désarmement général et complet (P.64) 20/ :
 - a) Contribution des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement;

20/ Voir par. 33 b) i).

/...

- b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - c) Notification des essais nucléaires;
 - d) Désarmement classique;
 - e) Désarmement nucléaire;
 - f) Informations objectives sur les questions militaires;
 - g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
 - h) Armements navals et désarmement;
 - i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - j) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement;
 - k) Déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique.
15. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.65) :
- a) Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Gel des armements nucléaires;
 - c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie;
 - e) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - f) Application de la résolution 42/39 H de l'Assemblée générale relative au gel des armements nucléaires;
 - g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine.
16. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quinzième session extraordinaire (P.66).

/...

17. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.67) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement;
 - g) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire;
 - h) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde;
 - i) Examen de l'application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire;
 - j) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire;
 - k) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : rapport de la Conférence du désarmement;
 - l) Prévention d'une guerre nucléaire;
 - m) Semaine du désarmement;
 - n) Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire.
18. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.68).
19. Armement nucléaire d'Israël (P.69).
20. Question de l'Antarctique (P.70).
21. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.71).

/...

22. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.72) :
 - a) Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale;
 - b) Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
23. Système général de paix et de sécurité internationales (P.73).
24. La vérification sous tous ses aspects (P.140).
25. Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité (S.1) 21/.
26. Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles (S.5) 22/.

21/ Voir par. 33 b) ii).

22/ Voir par. 33 b) iii).

Commission politique spéciale

1. Effets des rayonnements ionisants (P.74).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.75).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.76).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (P.77).
5. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.78).
6. Questions relatives à l'information (P.79).
7. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.80).
8. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.81).
9. Science et paix (P.141) 23/.
10. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.36) 24/.

23/ Voir par. 33 c).

24/ Voir par. 33 a) v).

/...

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, II, III (sect. B b), F et G), IV, VI (sect. A à C et E), VII et VIII) (P.12) 25/.
2. Développement et coopération économique internationale (P.82) :
 - a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Commerce et développement;
 - c) Problèmes alimentaires;
 - d) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
 - e) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;
 - f) Tendances à long terme du développement économique et social;
 - g) Stratégie à long terme en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel.

25/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

a) Chapitre I	Séances plénières, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
b) Chapitre II	Séances plénières et Troisième Commission
c) Chapitre IV (sect. E)	Cinquième Commission
d) Chapitres III [sect. B b)] et VI (sect. A)	Troisième Commission
e) Chapitres VI (sect. C) et VII	Séances plénières, Troisième et Cinquième Commissions
f) Chapitre VI (sect. E)	Quatrième Commission
g) Chapitre VIII	Troisième et Cinquième Commissions

/...

3. Crise de la dette extérieure et développement (P.83).
4. Activités opérationnelles pour le développement (P.84) 26/ :
 - a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - e) Programme alimentaire mondial.
5. Formation et recherche (P.85) :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.
6. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.86) :
 - a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique.
7. Responsabilité des Etats pour la défense de l'environnement et la prévention de la pollution de celui-ci comme suite à l'accumulation de résidus toxiques et radioactifs, et raffermissement de la coopération internationale aux fins de la solution de ce problème (S.3) 27/.
8. Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité (A.1) 28/.

26/ Voir par. 33 e) i).

27/ Voir par. 33 d) i).

28/ Voir par. 33 d) ii).

/...

Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, II, III (sect. B b) à E et H), V, VI (sect. A et C), VII et VIII) (P.12) 29/.
2. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (P.87).
3. Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (P.88).
4. Question du vieillissement (P.89).
5. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (P.90).
6. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (P.91).
7. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (P.92).
8. Prévention du crime et justice pénale (P.93).
9. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (P.94).

29/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

a) Chapitre I	Séances plénières, Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions
b) Chapitre II	Séances plénières et Deuxième Commission
c) Chapitre V	Cinquième Commission
d) Chapitres III [sect. B b)] et VI (sect. A)	Deuxième Commission
e) Chapitres VI (sect. C) et VII	Séances plénières, Deuxième et Cinquième Commissions
f) Chapitre VIII	Deuxième et Cinquième Commissions

/...

10. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (P.95) :
 - a) Application de la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales;
 - b) Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
 - c) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme 30/.
11. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.96).
12. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (P.97).
13. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (P.98).
14. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant (P.99).
15. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (P.100).
16. Obligation de présenter des rapports qui incombe aux Etats parties aux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme (P.101).
17. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (P.102) :
 - a) Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe;
 - b) Deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique;
 - c) Assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Amérique centrale.
18. Campagne internationale contre le trafic des drogues (P.103) :
 - a) Projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
 - b) Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues;
 - c) Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

30/ Voir par. 33 e) i).

19. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (P.104) :
- a) Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres;
 - b) Influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Droit au développement;
 - d) Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme.
20. Nouvel ordre humanitaire international (P.105).
21. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (P.106).
22. La famille dans le processus de développement (P.107).
23. Responsabilité des Etats de ne pas permettre sur leur territoire, et de ne pas instiguer ou appuyer sur le territoire d'autres Etats, des manifestations chauvines, racistes et autres de nature à conduire à la discorde entre les peuples et l'engagement des gouvernements et des médias dans le combat de telles manifestations et pour l'éducation des peuples et de la jeunesse dans l'esprit de la coopération pacifique et de l'entente internationale; et évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (S.4) 31/.

31/ Voir par. 33 e) ii).

Quatrième Commission

1. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.108).
2. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.109).
3. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.110).
4. Rapport du Conseil économique et social [chap. I et VI (sect. E)] (P.12) 32/.
5. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.111).
6. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.112).
7. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 33/.
8. Question de Namibie (P.29) 34/.
9. Questions des îles Falkland (Malvinas) (P.34) 35/.

32/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions :

- | | |
|--------------------------------|---|
| a) Chapitre I | Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre VI (sect. E) | Deuxième Commission |

33/ Voir par. 33 a) ii).

34/ Voir par. 33 a) iii).

35/ Voir par. 33 a) iv).

/...

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.114) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
2. Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 (P.115).
3. Planification des programmes (P.116).
4. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.117).
5. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.118) :
 - a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire;
 - b) Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies.
6. Corps commun d'inspection (P.119) 36/.
7. Plan des conférences (P.120).
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.121).

36/ Voir par. 33 c) iii).

9. Questions relatives au personnel (P.122) :
 - a) Composition du Secrétariat;
 - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
 - c) Autres questions relatives au personnel.
10. Régime commun des Nations Unies (P.123).
11. Régime des pensions des Nations Unies (P.124).
12. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.125) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
13. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (S.7).
14. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, IV (sect. E), V, VI (sect. C et D), VII et VIII (P.12) 37/.

37/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions, selon la répartition suivante :

- | | |
|--|---|
| a) Chapitre I | Séances plénières, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions |
| b) Chapitre IV (sect. E) | Deuxième Commission |
| c) Chapitre V | Troisième Commission |
| d) Chapitres VI (sect. C) et VII | Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions |
| e) Chapitre VIII | Deuxième et Troisième Commissions |

/...

15. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 38/ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;
 - g) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
16. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.49) 39/.
17. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.50) 40/.

Sixième Commission

- 1. Examen du projet d'articles sur les clauses de la nation la plus favorisée (P.126).
- 2. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (P.127).
- 3. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés : rapport du Secrétaire général (P.128).
- 4. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.129).
- 5. Règlement pacifique des différends entre Etats (P.130).
- 6. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (P.131).

38/ Pour les alinéas h) à k), voir "Séances plénières", point 17.

39/ Voir par. 33 f) i).

40/ Voir par. 33 f) ii).

/...

7. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt et unième session (P.132).
8. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires : rapport du Secrétaire général (P.133).
9. Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (P.134).
10. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarantième session (P.135).
11. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.136).
12. Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats (P.137).
13. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.138) 4/.
14. Projet d'ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (P.139).
